



Aux actionnaires de la Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar
(SIPEM BANQUE)

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SIPEM BANQUE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la SIPEM BANQUE ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I - Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SIPEM BANQUE, comprenant le bilan à 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation de capitaux propres, les notes aux états financiers contenant le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives aux Etats Financiers, pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice au 31 décembre 2019 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables en vigueur à Madagascar.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) adoptées par l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SIPEM BANQUE conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 7 – Événements post-clôture des états financiers relative à la pandémie causée par COVID19. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables appliqués à Madagascar ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

BILAN ACTIF arrêtés aux 31 Décembre (Montants exprimés en MGA)			
Actif	Note	2019	2018
Compte de trésorerie et d'opérations avec les établissements de crédit		36 078 090 718,76	31 127 290 008,75
Trésorerie et solde avec la Banque Centrale	1	4 837 691 410,30	18 015 348 099,04
Bons de Trésor et titres assimilés	2	1 919 119 167,89	2 966 491 608,81
Avoirs- Etablissement de crédit	3	29 321 280 140,57	10 145 430 300,90
Autres avoirs- autres institutions financières	-	-	20 000,00
Portefeuille de transaction	-	-	-
Portefeuille de produits dérivés	-	-	-
Compte d'opérations avec la clientèle		70 752 016 123,31	54 457 998 720,43
Prêts et avances à la clientèle	4	68 304 986 177,00	52 496 073 509,13
Produits à recevoir sur les crédits	-	1 748 215 754,27	1 529 849 702,29
Intérêts courus échus impayés	-	698 814 192,04	432 075 509,01
Autres comptes financiers		2 152 461 334,09	1 977 002 218,26
Titre d'investissements	5	114 960 000,00	200 000,00
Autres actifs	9	2 037 501 334,09	1 976 802 218,26
Compte de valeurs immobilisées		6 973 457 004,90	5 441 236 211,57
Immobilisations incorporelles	6	2 038 183 013,71	737 552 948,28
Immobilisations corporelles	7	3 867 275 612,36	3 302 420 176,08
Immobilisations en cours	8	1 067 998 378,83	1 401 263 087,21
Total Actif		115 956 025 181,06	93 003 527 159,01

ANNONCES LEGALES

ETATS FINANCIERS DE LA SIPEM BANQUE AU 31 DECEMBRE 2019

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport du commissaire aux comptes.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Antananarivo, le 19 mai 2020

PricewaterhouseCoopers Sarl


Rondrotiana RABENIRINA
Associée

ANNEXE A PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Banque afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN PASSIF ET CAPITAUX PROPRES arrêtés aux 31 Décembre (Montants exprimés en MGA)			
Passif et capitaux propres	Note	2019	2018
Passif		101 406 503 732,34	80 653 231 221,04
Dettes - établissements de crédit	10	15 432 310 258,48	11 733 962 972,33
Dettes - autres institutions financières	-	-	-
Portefeuilles de produits dérivés	-	-	-
Dépôts de la clientèle	11	66 269 986 736,75	55 999 801 900,03
Subventions d'équipement	12	286 642 112,01	524 389 471,55
Autres subventions d'investissement	-	-	-
Emprunts et titres subordonnés	13	12 617 673 331,50	5 672 257 963,89
Provisions pour charges	-	-	-
Impôts différés – passifs	-	-	-
Autres passifs	14	6 799 891 293,60	6 722 818 913,24
Capitaux propres		14 549 521 448,72	12 350 295 937,97
Capital	15	6 000 000 000,00	6 000 000 000,00
Réserves et Fonds de Dotations	16-17	5 645 765 722,55	3 072 762 823,11
Ecart d'équivalence	-	-	-
Report à nouveau	19	1 178 867 095,79	1 178 867 095,79
Résultat net	18	1 724 888 630,41	2 098 666 019,07
Total Passif et Capitaux propres		115 956 025 181,06	93 003 527 159,01

HORS BILAN arrêtés aux 31 Décembre (Montants exprimés en MGA)

	Note	2019	2018
Engagements donnés en faveur ou pour le compte d'établissements de crédit	-	-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	12 020 855 744,29	10 841 929 816,91
Engagements donnés en faveur ou pour le compte de la clientèle	-	400 000 000,00	440 000 000,00
Opérations en devises	-	-	-
Garanties reçues de l'État et d'organismes publics	-	-	-
Engagements de crédit-bail	-	-	-
Opérations sur titres	-	2 000 000 000,00	3 000 000 000,00
Total Hors Bilan		14 420 855 744,29	14 281 929 816,91

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE arrêtés aux 31 Décembre (Montants exprimés en MGA)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts perçus	-	529 644 743,16	267 493 967,54
Intérêts payés	-	(332 130,62)	(24 561 275,93)
Commissions perçues	-	11 676 079,03	14 175 330,00
Commissions payées	-	(750 414 825,63)	(348 894 800,13)
Encaissements sur instruments financiers	-	-	-
Décaissements sur instruments financiers	-	-	-
Encaissements clientèle	-	178 586 127 792,89	161 343 808 323,32
Décaissements clientèle	-	(168 400 641 589,97)	(143 202 524 815,66)
Sommes versées aux "crédeurs divers"	-	(7 483 403 045,52)	(5 961 262 282,05)
Impôts sur les résultats payés	-	(1 835 266 839,72)	(1 644 437 474,01)
Flux de trésorerie des activités ordinaires (1)		657 390 183,62	10 443 796 973,08
Encaissement sur activité extraordinaires	-	-	-
Versements sur activités extraordinaires	-	-	-
Flux de trésorerie des activités extraordinaires (2)		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (1)+(2)		657 390 183,62	10 443 796 973,08
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements sur cession d'immobilisations	-	94 430 951,20	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations	-	(1 561 553 554,17)	(514 864 251,92)
Décaissements sur acquisition des titres d'investissement	-	-	-
Dividendes perçus et quote part de résultat sur titres d'investissement	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)		(1 467 122 602,97)	(514 864 251,92)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant d'emprunts	-	12 468 041 784,00	-
Décaissements sur prêts et dettes assimilés	-	(6 098 899 767,20)	(1 531 254 444,81)
Dividendes payés et autres distributions effectuées	-	(1 309 831 267,10)	(963 746 598,80)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		5 059 310 749,70	(2 495 001 043,61)
Incidence des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités		(43 256 706,31)	163 523 667,32
Variation de la trésorerie de la période (A)+(B)+ (C)		4 206 321 624,04	7 597 455 344,87
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	-	31 694 780 722,46	24 097 325 377,59
Trésorerie et équivalent à la fin de l'exercice	-	35 901 102 346,50	31 694 780 722,46
Variation de la trésorerie de la période		4 206 321 624,04	7 597 455 344,87

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES arrêté au 31 Décembre 2019 (Montants exprimés en MGA)

	Capital social et dotations	Primes et réserves	Écart d'évaluation	Résultat et report à nouveau	Total
Solde au 31 Décembre 2017	6 000 000 000,00	2 568 456 524,59	-	2 859 893 394,31	11 428 349 918,90
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-
Charges de l'exercice précédent	-	-	-	-	-
Impôts différés	-	-	-	-	-
Profits nets sur variations de juste valeur instruments financiers	-	-	-	-	-
Dividendes 2017	-	-	-	(1 176 720 000,00)	(1 176 720 000,00)
Réserves spéciales 2017	-	252 153 944,78	-	(252 153 944,78)	-
Autres réserves 2017	-	252 152 353,74	-	(252 152 353,74)	-
FGS à intégrer	1 733 526 880,37	-	-	-	1 733 526 880,37
Opérations en capital et report à nouveau	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	2 098 666 019,07	2 098 666 019,07
Solde au 31 Décembre 2018	7 733 526 880,37	3 072 762 823,11	-	3 277 533 114,86	14 083 822 818,34
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-
Charges de l'exercice précédent	-	-	-	-	-
Impôts différés	-	-	-	-	-
Profits nets sur variations de juste valeur instruments financiers	-	-	-	-	-
Dividendes 2018	-	-	-	(1 259 190 000,00)	(1 259 190 000,00)
Réserves spéciales 2018	-	314 799 902,86	-	(314 799 902,86)	-
Autres réserves 2018	-	524 676 116,21	-	(524 676 116,21)	-
Opérations en capital et report à nouveau	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	1 724 888 630,41	1 724 888 630,41
Solde au 31 Décembre 2019	7 733 526 880,37	3 912 238 842,18	-	2 903 755 726,17	14 549 521 448,72